Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro ISN : 9517
Centre d'intérêt: 060

Association des cadres des collèges du Québec.

Mémoire de l'Association des cadres des collèges du Québec au Conseil des collèges dans le cadre de la consultation sur les priorités de développement de l'enseignement collégial vers l'an 2000. --
[L'Ancienne-Lorette] : L'Association, 1990.
15 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s): Développement • Prévision • Avenir • Enseignement collégial

Dans ce mémoire, on propose certaines réponses à des questions concernant l'avenir des collèges. Dans une première partie, on voit d'abord quelles sont les tendances qui se manifestent dans l'évolution des caractéristiques de la clientèle; puis on rappelle l'évolution dans l'attitude de l'Etat vis-à-vis les cégeps; on évoque ensuite quelques-uns des principaux problèmes de fonctionnement qui sont développés progressivement dans la courte histoire des cégeps et qui sont des manifestations d'une certaine inadaptation aux réalités contemporaines. Dans la deuxième partie, on indique les voies de solution qui pourraient être envisagées pour redonner une plus grande vitalité et une meilleure efficacité aux établissements comme au réseau. Ces solutions s'articulent autour des objectifs suivants: le développement de l'identité institutionnelle, la gestion des programmes, la revalorisation du réseau, un mode de financement adapté aux réalités.

Type de document:

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9517

MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION DES CADRES DES COLLÈGES DU QUÉBEC

AU

CONSEIL DES COLLÈGES

dans le cadre de la consultation sur

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

VERS L'AN 2000

Novembre 1990

TABLE DES MATIÈRES

		Page
PRÉSENTATION		5
1.0	Le développement progressif de dysfonctions	7
1.1	La clientèle des cégeps change	7
1.2	L'État demeure, mais supporte moins	8
1.3	Des problèmes d'adaptation	9
2.0	Les voies de solution	12
2.1	Le développement de l'identité institutionnelle	12
2.2	La gestion des programmes	12
2.3	La revalorisation du réseau	13
2.4	Un mode de financement adapté aux réalités	13
CONCLUSION		15

PRÉSENTATION

L'Association des cadres des collèges du Québec est heureuse de l'initiative du Conseil des Collèges de tenir une vaste consultation sur l'avenir de l'enseignement collégial. Nous pensons, en effet, que les multiples changements économiques, culturels, politiques et technologiques qui ont marqué l'évolution du Québec au cours des deux dernières décennies, demandent qu'on consacre le temps et l'énergie nécessaires pour définir dans une démarche collective quel doit être le rôle des collèges dans la Société québécoise de demain.

À cet égard, on peut remercier le Conseil non seulement d'avoir pris l'initiative d'une telle démarche, mais aussi de la qualité du document de consultation et de la pertinence du questionnement qu'il suggère pour définir les priorités de l'an 2000.

En participant à cette opération, l'Association des cadres des collèges n'a pas la prétention de proposer des réponses définitives à toutes les questions que l'on peut se poser sur l'avenir des collèges. Nous avons plutôt choisi d'attirer l'attention du Conseil des collèges sur un nombre limité de problèmes qui devront être réglés pour que les collèges contribuent plus efficacement au développement des personnes et de la Société.

Nous assumons que l'enseignement collégial est au service de la population; nous espérons que l'ensemble des groupes représentatifs provenant de différents milieux se présenteront devant le Conseil et exprimeront les besoins de la Société québécoise auxquels les collèges peuvent répondre. Ils participeront ainsi à redéfinir leur mission. De notre côté, en tant que gestionnaires de services publics, nous nous attacherons à définir les conditions nécessaires à la bonne gestion d'un projet éducatif.

Dans une première partie, nous verrons d'abord quelles sont les tendances qui se manifestent dans l'évolution des caractéristiques de la clientèle; puis, nous rappellerons l'évolution dans l'attitude de l'État vis-à-vis les cégeps; nous évoquerons ensuite quelques-uns des principaux problèmes de fonctionnement qui se sont développés progressivement dans la courte histoire des cégeps et qui sont des manifestations d'une certaine inadaptation aux réalités contemporaines. Dans la deuxième partie, nous indiquerons les voies de solution qui pourraient être envisagées pour redonner une plus grande vitalité et une meilleure efficacité aux établissements comme au réseau.

1.0 LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE DYSFONCTIONS

1.1 La clientèle des cégeps change

Depuis la mise en place des premiers cégeps, bien des changements sont survenus dans la Société québécoise: démographie, familles, immigration, marché du travail, rapports hommes-femmes, technologie, mondialisation des marchés, écologie, crises énergétiques, inégalités régionales, toutes ces réalités ont subi ou provoqué leur part des transformations qui ont marqué l'Histoire des dernières décennies.

On assiste aussi à des migrations inter-régionales et intra-régionales: les centres-villes, comme plusieurs régions périphériques, se dépeuplent au profit des ceintures urbaines qui se sont développées autour des grands centres.

La Société change et le monde des cégeps aussi. L'image du collégien de 17 à 20 ans, consacrant l'essentiel de son temps à ses études, est dépassée depuis un bon moment.

Selon les régions, une proportion estimée de 30 à 60% ou même 70% des cégépiens et cégépiennes partagent leur temps entre leurs études et un travail, souvent à temps plein; le phénomène est général et semble encore en croissance.

On assiste aussi à l'augmentation des retours aux études, par des gens qui ont déjà complété un diplôme d'études collégiales et parfois même un premier cycle universitaire. Plusieurs d'entre eux assument des responsabilités familiales.

Les récentes vagues d'immigration ont aussi modifié la composition de la clientèle collégiale en milieu urbain. L'arrivée plus nombreuse d'allophones, en provenance d'Asie ou d'Amérique Latine, donne déjà un caractère multi-ethnique à la population étudiante de certains cégeps. L'observation de ce qui se vit dans les écoles primaires et secondaires, indique que cette tendance se maintiendra.

À l'éducation des adultes, il faut aussi revoir la vision originelle qui limitait ce secteur à l'organisation des "cours du soir". Bien sûr, il existe encore des cours du soir, où l'on retrouve, paradoxalement, une clientèle qui a rajeuni avec le temps: les besoins de rattrapage des premières années semblent avoir cédé le pas à des besoins de perfectionnement, de ré-orientation ou de mise à jour des compétences. Là aussi, et davantage, les projets d'études cohabitent avec le travail.

Mais l'éducation des adultes, c'est beaucoup d'autres choses. Sous la pulsion du modèle de formation sur mesure et des modes de financement, on a davantage segmenté la clientèle et on a développé des programmes courts, des programmes longs, de formation en établissement comme de formation en entreprise. De plus en plus, dans les services d'éducation des adultes, on parle de services aux entreprises, de développement des ressources humaines, de transfert technologique, d'aide-conseil, de services à la communauté, de développement régional, de coopération internationale...

Si l'on ajoute à ce tableau, les différences de valeurs et de comportements que les gens de cégeps ont toujours perçues entre les étudiants et étudiantes de différents programmes du général, du professionnel,

avec stage ou sans stage, on doit conclure qu'il ne faut pas voir la clientèle des cégeps comme un bloc monolithique et homogène. La réalité, c'est que chaque cégep a plusieurs clientèles et qu'à l'intérieur de chacune de celles-ci, il existe une diversité croissante de situations de vie personnelle, professionnelle et sociale.

1.2 L'État demeure, mais supporte moins

On se souviendra que, dès les origines du réseau des cégeps, s'est instaurée une mécanique de contrôles administratifs qui a eu pour effet, sinon comme intention, de favoriser la récupération des pouvoirs des collèges par le Ministère de l'Éducation au début, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science par la suite, et aussi par le Conseil du Trésor.

Cette tendance s'est maintenue.

Elle ne se limite pas au seul ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science; les cégeps sont en contact régulièrement avec plusieurs ministères, québécois ou fédéraux, et leurs instances régionales. Les plus importants sont le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Emploi et Immigration Canada, le Secrétariat d'État; mais on retrouve aussi le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le ministère des Affaires culturelles, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Affaires indiennes et Nord Canada. Toutes ces administrations d'État ont en commun une certaine vision du service public où elles ont les tâches de conception et les cégeps, celles d'exécution qui doivent être rigoureusement contrôlées. On a même entendu un représentant d'une instance gouvernementale parler des cégeps comme d'un réseau de "succursales".

En pratique, l'État a mis en place, de lui-même ou par conventions collectives, des structures rigides et uniformes de gestion, qui conditionnent le fonctionnement de l'ensemble du réseau; comme il est le principal bailleur de fonds des cégeps, il vérifie l'application de ses règles par le contrôle financier.

Paradoxalement, à mesure que croissait cette attitude de contrôle, l'engagement de l'État envers le collégial tendait à rétrécir. Le support financier sur lequel les collèges doivent compter va en diminuant, peu à peu, mais de façon continue.

Bien sûr, la crise des finances publiques explique une part de cette situation: l'argent est plus rare pour tout le monde. Cependant, il faut noter que la proportion du budget de l'enseignement collégial qui se rend aux établissements va diminuant: au cours des dernières années, elle est passée de 95 à 87%, ce qui signifie que le ministère de l'Enseignement supérieur s'approprie progressivement le contrôle direct des budgets de développement des collèges.

Les autres réseaux d'enseignement ne semblent pas avoir été soumis aux mêmes rigueurs. D'une part, les universités ont obtenu, au cours des dernières années, d'importants budgets de rattrapage et ont été récemment autorisées à hausser les frais de scolarité. D'autre part, les commissions scolaires viennent d'obtenir de nouveaux champs d'impôt foncier. Aucune mesure comparable ne s'est appliquée au collégial.

Au contraire, à l'éducation des adultes, le réseau collégial est le seul à devoir fonctionner avec une enveloppe budgétaire fermée, qui régresse d'une année à l'autre; il faut aussi prendre en considération dans ce secteur, que les cégeps subissent la concurrence des programmes de certificats des universités et des programmes professionnels longs de l'enseignement secondaire.

Le désengagement progressif de l'État vis-à-vis le financement des cégeps reflète assez bien son absence de leadership dans la promotion et le développement de l'enseignement collégial.

1.3 Des problèmes d'adaptation

L'encadrement rigide et uniforme des cégeps et le support chancelant de l'État ont conduit le réseau collégial à certains problèmes d'adaptation. Nous en mentionnerons quelques-uns reliés au régime pédagogique, à la gestion des programmes, au mode de financement de l'enseignement régulier, à l'éducation des adultes, à l'encadrement de l'enseignement et à la crédibilité du réseau.

Le régime pédagogique prévoit, sauf exceptions, une durée uniforme pour les programmes de diplôme d'enseignement collégial: deux ans au général et trois ans au professionnel. Il est clair, cependant, que les programmes ne présentent pas tous le même niveau de difficulté, ni la même somme de connaissances à acquérir. Les programmes professionnels dans des secteurs en pleine évolution s'enrichissent à chaque révision de nouveaux contenus, qui doivent être traités dans les mêmes délais. Les conséquences de cet état de choses sont que, dans certains programmes, il est devenu presque exceptionnel qu'un étudiant ou une étudiante parvienne au diplôme dans les trois ans prévus, tellement ces programmes sont surchargés; puis, leur réputation s'accréditant auprès de la clientèle, les inscriptions finissent par diminuer, même si l'intérêt des candidats potentiels pour ce secteur se maintient et que les besoins du marché du travail sont en hausse.

Une autre disposition contraignante du régime pédagogique concerne les cours obligatoires de français; ceux-ci sont invariablement des cours de français langue maternelle. Or il se trouve, dans plusieurs cégeps, un nombre significatif d'étudiants pour qui le français est une langue seconde, qu'ils ne maîtrisent pas encore parfaitement. Pour eux, des cours de français langue maternelle ne sont pas toujours ceux dont ils ont le plus besoin. Le choix des cours de français qui peuvent être reconnus comme cours obligatoires est très vaste; mais parmi eux, très rares sont ceux qui répondent aux besoins de connaissance du français que rencontreront les étudiants et étudiantes dans leurs communications personnelles et professionnelles. Dans ce domaine, où il aurait été utile et relativement facile de standardiser les exigences, ni le ministère, ni le réseau ne l'a fait, et ce sont les universités qui ont mis en place des moyens d'évaluation et des mesures de rattrapage.

Le régime pédagogique actuel a été édicté en 1984 et est entré en vigueur, par étapes, entre le 1er juillet 1984 et le 1er juillet 1988. Pour l'essentiel, il reconduit les dispositions du régime pédagogique établi sur une base temporaire et expérimentale en 1967. Avec le recul, on constate que celui-ci s'appuyait sur une conception stéréotypée de l'étudiant du collégial et sur une vision strictement disciplinaire de la formation, qui sont encore véhiculées par le régime pédagogique actuel. De nos jours, au moment où l'on constate une diversification très marquée de la clientèle, on se rend compte qu'il n'est plus adéquat, entre autres parce qu'il ne peut rejoindre les motivations des étudiants et étudiantes, même les plus désireux d'accroître leurs compétences personnelles, scientifiques ou professionnelles.

Le régime pédagogique actuel est même un obstacle sérieux au développement d'une approche par programme, qui semble plus prometteuse pour répondre à un ensemble de besoins de formation des diverses catégories d'étudiants et d'étudiantes.

Mais il a toujours été très laborieux et très long de modifier le régime pédagogique. Le processus de prise de décision dans ce domaine ne pèche pas par excès d'efficacité. Il en est de même pour le processus d'autorisation et de révision des programmes professionnels, qui peut exiger de quatre à cinq ans entre le moment où des collèges constatent des inadéquations ou des insuffisances dans l'enseignement qu'ils offrent et le moment où ils pourront introduire de nouveaux contenus dans un programme.

Jusqu'à maintenant, le financement de l'enseignement régulier est basé sur le nombre d'étudiants "équivalents temps complet". Ce mode d'allocation, s'il a l'avantage d'être simple, a cependant le défaut de ne pas être "neutre", en ce sens qu'il incite les administrations locales à certains comportements, qui ne sont pas toujours souhaitables sur le plan pédagogique. En effet, il est avantageux pour un établissement d'inscrire à temps complet même des candidats dont les résultats antérieurs, la disponibilité, les capacités indiquent qu'ils seraient mieux servis par un régime d'études à temps partiel. Comme les étudiants et étudiantes ont également avantage à s'inscrire à temps complet pour ne pas payer de frais de scolarité, les avantages financiers priment facilement sur les considérations pédagogiques, surtout dans des conditions où l'argent est rare pour les deux parties. La nouvelle formule de financement (AT=FABES), qui est présentement à l'étude, n'éliminera pas cette tendance.

Quant au financement de l'éducation des adultes, le moins que l'on peut en dire c'est qu'il est complexe et fluctuant. Il n'est pas rare, par exemple, de voir tel cours qui était subventionné une année, devoir s'autofinancer l'année suivante. Il y a là un déni du droit à l'accessibilité à l'enseignement collégial, que la clientèle impute plus facilement à l'établissement qu'à l'imposante et anonyme machine bureaucratique qui détermine les ressources financières disponibles pour la formation des adultes.

L'incertitude chronique sur le financement est en partie causée par la multiplicité des preneurs de décisions relatives aux politiques, changeantes, de formation des adultes. Le dernier arrivant dans ce décor est le Ministère du Revenu du Québec avec son crédit d'impôt à la formation. Dans les changements qui s'annoncent pour les prochains mois, il y a la taxe sur les produits et services (TPS) qui s'appliquera à la formation non créditée. De façon plus incertaine, il y a aussi le fonds de formation professionnelle qui sera dégagé par la mise en place du nouveau régime d'assurance-chômage. Une question est maintenant de savoir quelle part de cette nouvelle cagnotte, estimée à un milliard de dollars, ira au Québec. Mais on doit aussi se demander où ira cet argent, aux cégeps, aux commissions scolaires, aux universités ou aux entreprises, ... et à quelles conditions?

La multiplicité des preneurs de décision amène aussi une variété de programmes de financement, avec leurs critères, leurs échéances, leurs normes d'admissibilité, etc. On arrive à une sur-compartimentation de la clientèle, où le statut de travail des personnes détermine en grande partie leur droit à l'éducation. L'usager ne pouvant habituellement pas connaître et comprendre la logique du système, le personnel de l'éducation des adultes des cégeps voit son rôle se transformer en celui

de courtier en programmes gouvernementaux destinés aux personnes et aux entreprises de son milieu.

Enfin, le dossier de la reconnaissance des acquis de formation, pour lequel le réseau a dépensé beaucoup de temps, d'argent et d'énergie au cours des dernières années, est loin d'être réglé. Il fait dorénavant partie du contentieux entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, qui réclame la responsabilité de toute attestation de compétences professionnelles.

Mais c'est loin d'être le seul problème des cadres de ce secteur. Plus que tout autre peut-être, les responsables de l'éducation des adultes opèrent dans une logique de marché, où la concurrence s'exerce, comme nous l'avons mentionné, avec le secondaire et l'universitaire, mais aussi entre le public et le privé, et entre cégeps d'une même région. Une dynamique de marché et de concurrence pose des exigences de souplesse, de risque, de promptitude, d'ingéniosité, qui ne sont pas facilement compatibles avec les règles de gestion du secteur public, en particulier celles concernant l'ouverture et la fermeture de postes et les déplacements de personnel. Même au plan de la gestion financière, le budget de l'enseignement aux adultes dans un établissement n'a pas la même signification ni la même portée que celui de l'enseignement régulier. Le cadre de l'éducation des adultes doit donc vivre dans un système de double contrainte, coincé entre la loi du marché et les règles d'administration publique. Les difficultés sont telles que certains collèges ont connu, ces dernières années, un taux de roulement exceptionnel au poste de cadre responsable de ce secteur.

Une autre anomalie du système collégial actuel concerne l'encadrement de l'enseignement. Dans la situation actuelle, la fonction de coordination départementale est définie par la convention collective. En pratique, cela donne des résultats tout-à-fait aléatoires: au mieux, cela peut donner un mode d'encadrement démocratique et efficace, mais cela peut tout aussi bien conduire à libérer un enseignant de ses tâches habituelles pour lui permettre de jouer un rôle de délégué syndical de son département. À notre avis, la coordination départementale ne devrait servir dans tous les cas qu'à favoriser la mobilisation des ressources du département vers l'atteinte des objectifs de formation poursuivis par l'établissement. Le mode actuel de désignation des responsables de la coordination départementale ne convient pas à une bonne gestion d'un établissement d'enseignement supérieur et il faudrait davantage s'inspirer des pratiques universitaires dans le domaine et s'éloigner de celles de l'enseignement secondaire pour trouver une solution adéquate à ce problème.

Enfin, un dernier aspect problématique de notre réseau est celui de la crédibilité externe. Avec un taux de "diplomation" oscillant autour des 60% à l'enseignement régulier, il faut reconnaître soit que les services offerts par le système collégial ne correspondent pas aux besoins et aspirations d'une bonne partie de sa clientèle potentielle qui s'en retire volontairement, soit que l'organisation de la formation, incluant l'admission, ne permet pas à deux candidats sur cinq, d'atteindre les objectifs d'un programme.

Dans l'état actuel des choses, il n'existe aucune autre forme de validation de la qualité de la formation collégiale que la sanction apposée par le Ministre sur les diplômes d'enseignement collégial. Celle-ci pose comme postulat que la qualité de la formation est la même dans tous les établissements. Pendant longtemps les universités, en utilisant la "cote Z", ont agi comme si elles y croyaient; la

dérogation récente de l'Université de Montréal à cette unanimité de complaisance vient relancer le débat. Pour nous, si on ne peut apprécier la valeur relative de la formation d'un collège à l'autre, on ne peut qu'arbitrairement affirmer la qualité de la formation de l'ensemble du réseau et on s'empêche de suivre son évolution dans le temps.

Sur cette question, comme sur celles qui précèdent, nous avons identifié des voies d'action, que nous exposerons dans la prochaine partie.

2.0 LES VOIES DE SOLUTION

Pour avancer vers l'an 2000 et y jouer pleinement son rôle, le réseau collégial a besoin de surmonter les difficultés chroniques qu'il connaît et qui sont trop souvent perçues comme des fatalités. Le redressement qui s'impose doit s'articuler autour des objectifs suivants, que nous expliciterons tour à tour:

- le développement de l'identité institutionnelle;
- la gestion des programmes;
- la revalorisation du réseau;
- un mode de financement adapté aux réalités.

2.1 Le développement de l'identité institutionnelle

Le développement du réseau collégial passe par une plus grande affirmation de chaque établissement dans son milieu. Il faut que le cégep de l'an 2000 puisse faire davantage confiance à ses dynamismes internes et à son enracinement régional pour concevoir et offrir les services éducatifs dont la population a besoin. Cela signifie plus de responsabilités, plus d'autonomie au niveau local; en contrepartie, cela signifie aussi un retrait de l'intervention de l'État dans la gestion quotidienne des établissements: assouplissement et simplification du règlement du régime pédagogique, définition locale de l'étudiant adulte ou régulier, du calendrier scolaire; révision du cadre des rapports avec les syndicats en vue de décentraliser les négociations collectives et les relations de travail et de permettre, comme dans les universités, le retrait de l'unité de négociation des responsables de la coordination départementale pour la durée de leur mandat.

Quant à la participation du personnel, de la clientèle et du milieu à la gestion, les intentions d'origine, toutes louables qu'elles soient, ont été mal servies par des structures fixes et semblables appliquées à des contextes changeants et différents. Il est plus que temps d'abolir le modèle uniforme de représentation au conseil d'administration et à la commission pédagogique, pour permettre à chaque établissement de loger la participation plus près de l'action, dans des lieux et selon des modes qui soient plus significatifs pour ceux et celles qu'on convie à participer.

2.2 La gestion des programmes

Dans le même esprit, il faudra reconnaître aux collèges le pouvoir et le devoir de gérer les programmes en fonction des besoins et des priorités de leurs milieux.

Tout au plus, le ministère devra-t-il fixer un tronc commun obligatoire dans un nombre limité de programmes de formation professionnelle, laissant à chaque cégep la possibilité de se particulariser en offrant des voies de sortie plus ajustées aux motivations de la clientèle et aux tendances du marché du travail. Le ministère devra se donner un processus plus efficace pour la révision des troncs communs dont il sera responsable.

Au chapitre des études pré-universitaires, on devra poursuivre les efforts entrepris pour centrer les activités autour des besoins de développement intellectuel des étudiants et étudiantes, en délaissant sensiblement l'approche disciplinaire qui a prévalu jusqu'ici. Sans renier l'objectif de polyvalence de la formation générale au collégial, on devra chercher à lui redonner la cohérence nécessaire à toute démarche de formation.

Par conséquent, la notion même de programme doit être revue, pour exiger la contribution de chaque cours, y compris les cours obligatoires, à la poursuite des intentions du projet de formation incarné dans un programme.

Les cégeps devront faire preuve de souplesse et d'adaptation pour ajuster leur offre de service aux particularités d'une clientèle de plus en plus diversifiée. Ainsi des programmes exploratoires et préparatoires, autrement appelés propédeutiques, pourront être mis en place localement pour faciliter le passage aux études collégiales et augmenter les chances de succès des étudiants et étudiantes qui s'y engagent.

Les collèges pourront aussi se particulariser en déterminant eux-mêmes le rythme d'avancement scolaire exigé des étudiants et étudiantes. Alors que dans un cégep, on pourra exiger un minimum de quatre cours/session, dans un autre, ce sera un maximum de quatre cours/session qui pourra être autorisé, chacun agissant selon sa propre lecture du contexte et poursuivant selon la voie qui lui paraît la plus souhaitable la recherche de qualité dans l'encadrement d'une démarche de formation.

2.3 La revalorisation du réseau

Pour maintenir la cohérence du réseau et développer sa crédibilité, il faudra mettre en place un minimum de contrôles a posteriori susceptibles d'attester d'année en année, de la qualité de la formation collégiale. Dans cette perspective, deux voies semblent pouvoir être empruntées: soit l'introduction d'examens d'État dans un nombre limité de cours, qui, parce qu'obligatoires ou préalables universitaires, ont une importance stratégique dans la qualité de la formation, comme le français, la philosophie, les mathématiques ou d'autres; soit la constitution d'un organisme indépendant, composé majoritairement de gens de l'extérieur du réseau, chargé de l'accréditation des établissements, selon un mode qui pourrait s'apparenter aux pratiques du monde hospitalier.

2.4 Un mode de financement adapté aux réalités

Enfin, l'État doit réviser le mode d'allocation des ressources financières nécessaires aux cégeps pour la réalisation de leur mandat. Le mécanisme à appliquer doit être neutre, c'est-à-dire qu'il ne doit inciter ni les établissements, ni les étudiants et étudiantes à inscrire au programme de chacun plus de cours qu'il ne peut en réussir; il devra de plus tenir compte du travail à temps partiel et faciliter la mise

en place de programmes d'alternance études-travail; il devra couvrir tant la mission d'enseignement régulier que celle d'éducation des adultes.

À court terme, il semble illusoire d'espérer qu'il n'y ait qu'un seul répondant gouvernemental pour le financement de l'éducation des adultes. On doit au moins demander au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science d'affirmer un plus grand leadership dans la coordination des diverses interventions de l'État en formation des adultes et de chercher à y introduire plus de cohérence et de limpidité.

Enfin, si la situation des finances publiques ne permet pas d'envisager un financement suffisant pour le développement des cégeps, il faudra que le gouvernement ait le courage politique d'autoriser l'imposition graduelle ou sélective de frais de scolarité, accompagnée de modification au régime d'aide financière, préservant ainsi le droit à l'accessibilité.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, il s'est produit progressivement des changements importants dans la composition et dans les styles de vie de la clientèle des cégeps. On se retrouve aujourd'hui devant des étudiants et étudiantes dont les caractéristiques socio-économiques, les origines culturelles, les conditions de vie, les responsabilités personnelles et les projets d'études peuvent être très différents. L'étudiante ou l'étudiant moyen n'est plus aussi facilement définissable. C'est maintenant aux besoins d'une clientèle fragmentée et diversifiée que les cégeps doivent répondre.

Pendant que cette évolution se poursuivait, l'attitude de l'État se caractérisait par une volonté de contrôle et de centralisation des décisions, mais aussi par un désengagement face aux besoins du réseau.

La capacité de manoeuvre des cégeps étant limitée, il s'en suivit un certain nombre de problèmes d'adaptation, concernant le régime pédagogique, l'éducation des adultes, les règles de financement, la coordination départementale et globalement, la crédibilité du réseau.

Pour une véritable relance du réseau collégial, il faut retrouver la capacité de faire confiance à la vitalité de chaque établissement et l'inviter à affirmer son identité dans son contexte régional. Il faut en même temps se doter de mécanismes de contrôle a posteriori pour redorer la crédibilité du réseau: l'accréditation externe et l'instauration d'examens d'État dans un nombre limité de cours, paraissent deux moyens envisageables. Les règles de financement doivent aussi être redéfinies, pour éviter qu'elles incitent à certains comportements non souhaitables, mais surtout pour assurer qu'elles tiennent compte des caractéristiques de la clientèle et des nouveaux cheminements scolaires qu'on observe. Si les finances publiques, ne permettent pas de maintenir les cégeps au-dessus du minimum vital, l'État devra autoriser les collèges à recourir, à certaines conditions, à des frais de scolarité pour les services de formation.

C'est sur ces pistes que nous invitons le Conseil des collèges à s'engager pour redonner aux cégeps la vitalité et l'efficacité dont ils sont capables dans la poursuite de leur mission éducative.